## Vidéo BRUT - Le paiement sans contact

**Chaque année, 3,4 milliards** de paiement sans contact sont réalisés en France, soit près de 9,4 millions par jour et 109 par seconde\*.

Facile, rapide et sécurisé... Le paiement sans contact est rentré dans les habitudes des consommateurs.

Le paiement sans contact vous permet de régler tous vos **achats de moins de 50 €** d'un geste simple.

Au-delà de 50 €, il faudra saisir votre code confidentiel habituel.

Ce nouveau plafond de paiement sans contact de 50 € est déployé progressivement à compter du 11 mai 2020.

Les paiements sans contact par mobile peuvent être réalisés pour tout montant, grâce à l'authentification renforcée.

C'est un des moyens de paiement les plus sûrs en France.

En cas de fraude, votre banque vous rembourse intégralement.

Pour éviter les fraudes, votre banque a prévu :

- un nombre maximum de paiements consécutifs sans contact,
- un montant maximum d'achats réalisés sans contact.

Plus d'informations sur lesclesdelabanque.com

\*Source Observatoire CB 2019